

GROUPEMENT SOLIDAIRE - FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Union Régionale des Francas Aquitaine – CEMEA Aquitaine

www.francas-aquitaine.org / www.cemea-aquitaine.asso.fr

CQP

Animateur Péri scolaire

Certificat de Qualification Professionnelle - 1^{er} degré

ZONE AQUITAINE - 4 PROMOTIONS SUCCESSIVES

Bordeaux zone centrale / Aquitaine Nord & Bayonne - Pau - Mont de Marsan / Aquitaine Sud

2012 / 2014

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :

ORGANISATEUR :

GROUPEMENT SOLIDAIRE Union Régionale des FRANCAS Aquitaine / CEMEA Aquitaine :

- Union Régionale des Francas d'Aquitaine : Tel : 05 57 77 28 19 / cthebault@francas-aquitaine.org
133 rue Joseph Fauré, 33100 BORDEAUX
- CEMEA Aquitaine : Tel : 05 56 69 17 92 / secretariat@cemea-aquitaine.asso.fr
9/11 rue Permentade, 33000 BORDEAUX

SESSIONS DE FORMATIONS :

- **session n°1 : du 12/03/12 au 26/10/12 - BORDEAUX**
information collective : le mardi 28 février 2012, 10h/12h.
- **session n°2 : du 02/05/12 au 14/12/12 - BAYONNE**
information collective : le mardi 17 avril 2012, 10h/12h.
- **session n°3 : du 02/05/12 au 14/12/12 - PAU**
information collective : le mardi 17 avril 2012, 10h/12h.
- **session n°4 : du 06/05/13 au 13/12/13 - BERGERAC**
information collective : le mardi 23 avril 2013, 10h/12h.

ZONES DE RECRUTEMENT : AQUITAINE

FORMATIONS EN ALTERNANCE : 217h en centre de formation / 200h en structure périscolaires / total : 417h

TESTS DE SÉLECTION : contacter nous pour chaque session.

COUT TOTAL PARCOURS COMPLET : 2083€ (9.60€/heure)

FINANCEMENTS :

- **OPCA** via prises en charges CIF – UNIFORMATION pour les salariés
- **PÔLE EMPLOI** via dispositifs particuliers aux droits ouverts (contacter son conseiller Pôle Emploi)
- **CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE** dans le cadre du Plan Régional de Formation professionnelle (PrdF)



CONDITIONS D'ACCES AU CQP PÉRISCOLAIRE :

- Avoir 17 ans le premier jour de la formation (date de naissance et copie de la carte nationale d'identité fournie dans le dossier),
- Ne pas être sous le coup d'une interdiction d'encadrer des mineurs suite à une condamnation judiciaire,
- Être orienté par un prescripteur, ou recommandé par un professionnel de l'animation socioculturelle ou sportive de ces départements.
- Posséder une expérience d'animation est conseillé,
- Disposer de capacités physiques permettant l'exercice de certaines activités.

INFORMATIONS TECHNIQUES :

Aire de recrutements : Selon sessions de CQP : Bordeaux Zone Centrale, Aquitaine Sud (Bayonne, Pau, Mont-de-Marsan), Aquitaine Nord (Périgueux, Bergerac, Agen)

Effectif minimal de mise en œuvre : 12

Modalité d'entrée : pré requis et test de sélection

Public visé pour la session : demandeurs d'emploi et salariés

Equipements et/ou tenue nécessaires, frais éventuels : aucun

Autres critères ou modalités de sélection : aucun

Certification(s) préparée(s) : Certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire – 1^{er} degré.

Métier préparé : animateur périscolaire

Suite de parcours qualifiant envisageable : BPJEPS Loisirs Tous Publics

Codification ROME : G1204, K1307

STRUCTURATION DE LA FORMATION :

Le CQP Animateur Périscolaire est structuré en 3 modules principaux :

- Module 1 : « Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants et adolescents ».
- Module 2 : « Concevoir un projet d'activités »
- Module 3 : « Accueillir les enfants et leurs familles dans des temps périscolaires ».

CARACTÉRISTIQUES PÉDAGOGIQUES :

Modalités pédagogiques : FORMATION EN ALTERNANCE, ENTREES / SORTIES PERMANENTES

Modalités d'évaluation : INTERMÉDIAIRES

Rythme hebdo / Horaires : 35H/SEMAINE

Interruption pour fermeture : NON

Services proposés par l'Organisme de Formation ou disponibles à proximité : restauration sur place

Accessibilité : bus, train, tram selon localisations

EQUIVALENCES - ALLEGEMENTS - DISPENSES :

L'acquisition du CQP Animateur Périscolaire permet :

1. d'encadrer de manière autonome les publics lors des temps périscolaires,
2. dispense du test de vérification des exigences préalables à l'entrée en BPJEPS Loisirs Tout Public,
3. d'acquiescer les heures d'encadrement des publics demandées en pré requis à la sélection de certains BPJEPS,
4. d'attester de l'équivalence des Unités Capitalisables suivantes des BPJEPS Loisirs Tout Public :
 - UC5 : « Être Capable de préparer une action d'animation de loisirs,
 - UC9 : Être Capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation de loisirs.

Les CQP Animateur Périscolaire sont inscrits à la liste des pré-requis pour entrer en BPJEPS Loisirs Tout Public et peuvent conduire à des allègements horaires importants selon votre situation, donc à des réductions de coûts des frais pédagogiques importants.